



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur LECOQ** demeurant Rue du Hogné 1 à 4053 Embourg.

Le terrain concerné est situé Rue du Hogné, 1 à 4053 Embourg et cadastré division 3, section C n°28G2.

Le projet est de type : **Mise en conformité administrative d'un abri de jardin, construction d'une annexe de rangement et d'un carport**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; les écarts portent sur : Art.4 - Prescriptions urbanistiques : Le local rangement, le carport et l'abri de jardin sortent de la zone de construction ; Les constructions, terrasses comprises, ont une superficie supérieure à 15% (+ de 32%) - Art.6 - Architecture : Les toitures sont plates avec une membrane étanche sur une isolation en PUR ; Le revêtement d'aspect en acier corten n'est pas repris dans la liste des matériaux - Art.7 - Aménagements : Les chemins d'accès ou parking excèdent 4% sur les cinq premiers mètres à partir de l'alignement (+ de 50%)**

Le dossier peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** les lundis, mardis et mercredis matin ouvrables de 8h00 à 12h00 et les jeudis ouvrables de 13h00 à 20h00 à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 mars 2025 au 25 mars 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be